

L'infirmier



Le profil professionnel

L'**infirmier** est la personne de référence pour le patient pendant tout son séjour dans une institution de soins. Il assure, guide, encadre et entoure le patient. Le travail de l'infirmier est très diversifié :

- il est la première personne de contact du patient lors de son admission
- il établit et gère le dossier du patient
- il travaille en étroite collaboration avec les médecins et les autres professionnels de santé
- il effectue des soins de façon autonome et sur prescription médicale
- il planifie et exécute pour chaque patient un programme de soins individuels

Le contact humain et la communication sont très importants tant avec le patient qu'avec son entourage familial.

Il intervient également dans :

- la guidance des personnes en bonne santé et des personnes malades, afin qu'ils conservent ou regagnent leur santé
- l'encadrement et la formation d'élèves et/ou de nouveaux collaborateurs
- la recherche dans le domaine des soins

Où travaille-t-il?

L'infirmier exerce son activité principalement dans :

- les unités de soins des hôpitaux
- les maisons pour personnes âgées
- les services de soins et de maintien à domicile
- les centres de réhabilitation
- les centres médico-sociaux et la médecine scolaire
- un cabinet médical ou de soins
- des organisations mondiales (MSF, UNICEF...)
- différentes entreprises

La formation

Les conditions d'admission

- avoir réussi la classe de 3^e GPS ou 3^e GSN
- ou avoir réussi une classe de 3^{ème} générale d'une autre section (admission conditionnée par la réussite d'épreuves d'admission)
- ou avoir réussi une classe de 3^{ème} de l'enseignement secondaire classique

Le LTPS peut organiser une section **francophone**.

La démarche d'inscription est à consulter sur le site www.ltps.lu ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.



L'infirmier



Le déroulement de la formation

- durée : 4 ans dont 2 ans sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale et 2 ans sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général

L'enseignement général comporte e.a. les matières suivantes : langues, mathématiques, biologie humaine, biophysique, biochimie, sciences humaines, éducation physique...

L'enseignement professionnel théorique comporte e.a. les matières suivantes : concepts de soins et problèmes infirmiers, sciences médicales, nutrition, pharmacologie, hygiène, communication professionnelle, connaissance du monde professionnel...

L'enseignement professionnel pratique a lieu :

- dans les unités de soins des hôpitaux
- dans les maisons pour personnes âgées
- dans les services de soins et de maintien à domicile
- et dans d'autres institutions de santé...

Les diplômes

A la fin de la **2^{ème} année** a lieu l'**examen de fin d'études secondaires général**.

Après **4 années** d'études, la formation conduit à l'obtention du BTS (brevet de technicien supérieur), mention **INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GÉNÉRAUX**.



Photo : Roland Miny

Pour plus d'infos,
scan-moi!

